



Domaines de prise en compte de la charge

Dr. Bettina Flury
CSDINGENIEURE+

28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet

CSDINGENIEURE+ 

Questions posées

1. Quand **ne peut-on pas** considérer la charge dans le traitement des sites contaminés?
2. Quand **peut-on** considérer **utilement** la charge dans le traitement des sites contaminés?

En tenant compte des points suivants:

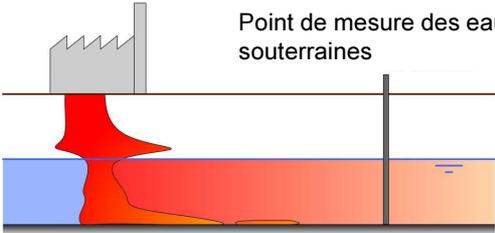
- buts des considérations sur la charge
- bases légales (ordonnance sur les sites contaminés)
- étape de traitement d'après la législation sur les sites contaminés (investigation préalable, investigation de détail, assainissement, surveillance / intervention ultérieure)

28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet

CSDINGENIEURE+ ChloroNet

1. Quand **ne peut-on pas** considérer la charge?

X Pour classer un site et apprécier le besoin d'assainissement *c'est-à-dire pour établir si le site est pollué, s'il nécessite une surveillance ou s'il nécessite un assainissement (art. 8 et 9-12 OSites)*



En Suisse, ce sont les valeurs de concentrations selon l'annexe 1 de l'OSites qui sont déterminantes dans cette appréciation.

28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet

CSDINGENIEURE+ ChloroNet

2. Quand **peut-on** considérer **utilement** la charge?

✓ Les considérations sur la charge aident notamment à

- apprécier l'urgence d'un assainissement (estimer la mise en danger)
- évaluer la proportionnalité des mesures d'assainissement
- fixer les mesures d'assainissement
- réévaluer les mesures si les valeurs de concentration visées ne sont pas atteintes

⚠ La charge n'est jamais qu'un critère parmi de nombreux autres

28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet

CSDINGENIEURE+ ChloroNet

Domaines de prise en compte de la charge

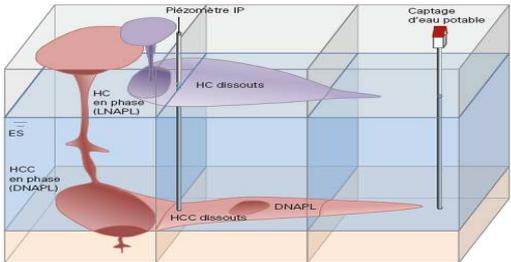
- En principe toutes les étapes du traitement des sites
- Investigation préalable
(investigation technique)
- Investigation de détail / projet d'assainissement
(depuis l'investigation de détail / avant la réalisation des mesures d'assainissement)
- Surveillance / intervention ultérieure
(après la réalisation des mesures d'assainissement)

28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet

CSDINGENIEURE+ ChloroNet

En principe toutes les étapes du traitement des sites (1)

- Pour comprendre le site



Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Charge [g/j] = quantité de substance transportée par unité de temps

Connaissance de la quantité de polluant [g] transportée par unité de temps [j] par les eaux souterraines, rapportée à une section donnée [m²].

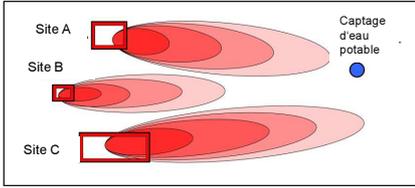
28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet

CSDINGENIEURE+ **ChloroNet**

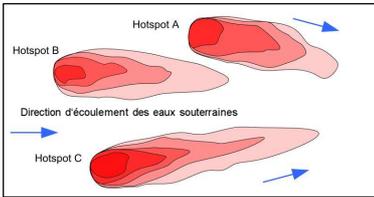
En principe toutes les étapes du traitement des sites (2)

- Pour établir un ordre de priorité

entre différents sites



entre différents secteurs d'un site

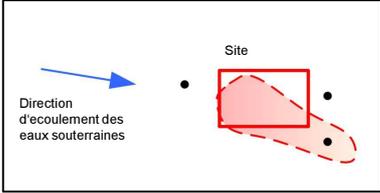


28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet

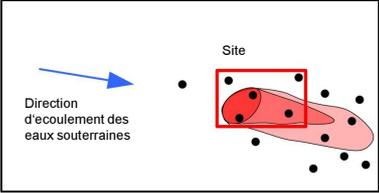
CSDINGENIEURE+ **ChloroNet**

Investigation préalable

- Pour estimer « précocement » la mise en danger



Données disponibles après l'investigation préalable



Données disponibles après l'investigation de détail


La pertinence des considérations sur la charge dépend des données disponibles

→ **Il est important de tenir compte des erreurs possibles!**

28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet

CSDINGENIEURE+ ChloroNet

Investigation de détail / projet d'assainissement (1)

- Pour estimer la mise en danger (art. 14 OSites):
 - Al. 1, let. a: type, emplacement, quantité et concentration des substances dangereuses pour l'environnement présentes sur le site pollué
 - Al. 1, let. b: type des atteintes à l'environnement effectives et possibles, **charge** et évolution de ces atteintes dans le temps
 - Al. 1, let. c: emplacement et importance des domaines environnementaux menacés
- Pour apprécier l'urgence d'un assainissement

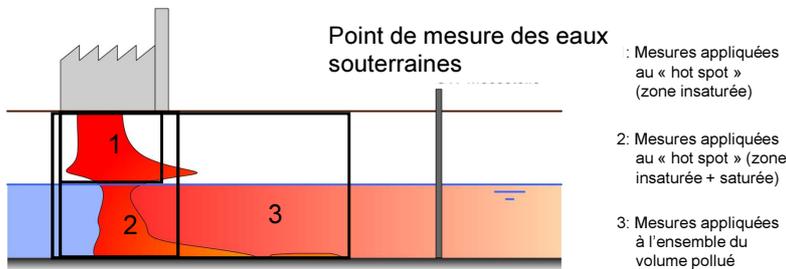
28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet

CSDINGENIEURE+ ChloroNet

Investigation de détail / projet d'assainissement (2)

- Pour fixer les mesures requises

Etape de l'étude des variantes et de l'établissement du projet d'assainissement (évaluation de chaque mesure)



28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet

CSDINGENIEURE+ ChloroNet

Investigation de détail / projet d'assainissement (3)

- Pour adapter les buts de l'assainissement / évaluer la proportionnalité des mesures (art. 15 OSites)
 - même s'il faut s'attendre d'emblée à ce que le besoin d'assainissement selon l'OSites ne puisse pas être satisfait.

Site pollué par du PER/TRI Panache avec les produits de dégradation DCE/CV

Pollution par une phase

Exigences de la législation sur la protection des eaux

28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet

CSDINGENIEURE+ ChloroNet

Surveillance / intervention ultérieure

- Pour apprécier la réussite de l'assainissement
 - les valeurs de concentration selon l'annexe 1 de l'OSites sont déterminantes
 - la charge est aussi un critère essentiel
- Pour adapter le but de l'assainissement

Lorsque le critère prépondérant – les valeurs de concentration selon l'annexe 1 de l'OSites – ne peut pas être satisfait
- Pour apprécier si l'assainissement peut être interrompu

La charge est un critère important

28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet

CSDINGENIEURE+ ChloroNet

Résumé

✓

- La charge est une aide importante
 - pour classer les sites ou les secteurs de sites par ordre de priorité
 - pour comprendre les sites
 - pour estimer la mise en danger
 - pour apprécier l'urgence de l'assainissement et en fixer les buts
 - pour adapter les buts de l'assainissement
 - pour fixer les mesures requises
 - pour évaluer la réussite de l'assainissement

28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet

CSDINGENIEURE+ ChloroNet

Résumé

✗

- En Suisse, la charge **ne peut** être utilisée **ni** pour classer les sites **ni** pour apprécier les besoins d'assainissement.

28 novembre 2013 6^e journée technique ChloroNet